



Paris, jeudi 11 juin 2020

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2020/02565

Pris en application :

art. R 4241-38 du CT (manifestations nautiques)

**Manifestation nautique et activités
nautiques (Pratique ski nautique)****SEINE - BIEF DE LA CAVE
BASSIN DE VITESSE DE LA ROCHETTE****Simple information (tous les usagers - dans les deux sens)****- à partir du 15/06/2020 à 09:00 au 30/11/2020 à 22:00**o **Seine à l'amont de Paris**

entre les pk 105.062 (Bassin de vitesse de LA ROCHETTE) et pk 107.099

(Bassin de vitesse de LA ROCHETTE) - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Par arrêté préfectoral n° 2020-RG-22, Monsieur le sous préfet de Torcy a autorisé le SKI NAUTIQUE CLUB DE MELUN à pratiquer ses activités nautiques sur le bassin de vitesse de LA ROCHETTE:

DU 15 JUIN AU 30 NOVEMBRE 2020**-les samedis de 10 h à 12 h et de 15h au coucher du soleil****-les dimanches de 10h à 12 h et de 14 h à 18 h****DU 6 AU 31 JUILLET de 9 h à 18 h (du mardi au vendredi)****DU 6 au 27 août de 9 h à 18 h (les jeudis)**

Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont invités à naviger avec prudence à l'approche du bassin de vitesse de LA ROCHETTE.

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)**Service(s) à contacter :**

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS

Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

Date limite d'affichage :

01/12/2020

Chef de pôle

Signé

Sandrine MICHOT